

- 1. Ouverture de la séance**
  - 2. Adoption de l'ordre du jour**
  - 3. Adoption des procès-verbaux des séances régulière et extraordinaire du 2 décembre 2024**
  - 4. Trésorerie**
    - 4.1 Chèques : Journal des déboursés 202400856 à 202400948 (**372 900,98 \$**)
    - 4.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
    - 4.3 État des comptes au 19 décembre 2024
  - 5. Période de questions**
  - 6. Avis de motion et règlements**
    - 6.1 Adoption du règlement numéro 471-24 modifiant le règlement numéro 300-95 et abrogeant le règlement numéro 462-23 concernant le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales
    - 6.2 Adoption du règlement numéro URB 01-2024 intitulé « Règlement du Plan d'urbanisme »
  - 7. Administration, finances et communication**
    - 7.1 Factures à payer de plus de 5 000 \$
    - 7.2 Cotisation 2025 - Association des directeurs municipaux du Québec
    - 7.3 Lettre de reconnaissance de dettes – Participation financière – Travaux rue/montée Papineau
    - 7.4 Frais de déplacement au kilomètre
    - 7.5 Rabais de 50% sur la carte annuelle au Parc National de Plaisance pour les résidents de la municipalité de Plaisance
    - 7.6 Salaire des élu(e)s 2025
    - 7.7 Ski La Seigneurie – Projet de partenariat intermunicipal
    - 7.8 Nomination d'une représentante Corporation du transport adapté de Papineau
    - 7.9 Nomination de deux représentantes – Réseau Biblio Outaouais
    - 7.10 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
    - 7.11 Demande de partenariat financier pour l'Atelier FSPN
  - 8. Sécurité publique et hygiène du milieu**
    - 8.1 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec
    - 8.2 Démission de Monsieur Benoît Trottier à titre de pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie de Plaisance
  - 9. Nouveaux items**
    - 9.1 Couverture cellulaire
  - 10. Période de questions**
  - 11. Levée de la séance**
-